

## Le conseil communal

se réunira le 11 février 2022 à 08.15 heures dans la buvette « op Flohr » avec les points suivants à l'ordre du jour:

---

### ORDRE DU JOUR :

#### Séance publique :

1. Actes et conventions :
  - a) Contrat Pacte Nature.
  - b) Maison relais – Service d'éducation et d'accueil pour enfants :
    - (1) Avenant à la convention 2021.
    - (2) Convention tripartite 2022.
  - c) Avenant à la convention du 11 février 2020 relative à la rénovation du bâtiment « Maison d'Osbourg », conclue avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la jeunesse.
  - d) Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « am laange Gaart ».
  - e) Acte d'échange portant sur des terrains sis aux lieux-dits « ënnert der Haart » et « Teschebaach ».
2. Syndicat SIAS : Désignation d'un délégué au sein du Comité.
3. Pacte Climat 2.0 : Désignation d'un « Klimaschäffen ».
4. Fixation de prix et tarifs :
  - a) Prix de vente du CD « Maacher am Léid » : 15.-€.
  - b) Tarif pour frais de participation à la foire aux vins : 100.-€.
  - c) Adaptation des prix d'entrée et des tarifs pour les leçons de natation du bain en plein air.
5. Subsidés :
  - a) Groupe de Support Psychologique (GSP) A.S.B.L. : 100.-€.
  - b) Comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 asbl. :200.-€.
6. Compte de gestion et compte administratif 2020.
7. Dénomination de rues.
8. Concessions cimetière.
9. Confirmation d'un règlement temporaire de circulation.
10. Réaménagement de la rue Victor Prost et de la rue des Bateliers à Grevenmacher:  
Approbation plans et devis : 2.960.000.-€.

11. Décomptes de travaux :
  - a) Agrandissement parking rue Kummert et construction parking Victor Prost :  
138.769,41.-€.
  - b) Réaménagement de la rue Grueweréck :  
790.066,71.-€.
  - c) Réaménagement de la rue des Tisserands :  
1.522.745,24.-€.
12. Office social commun – Avis sur les délibérations de l'année 2021.
13. CIGR- Décision concernant la renonciation au remboursement en faveur de la commune des recettes réalisées dans le cadre des activités du service de proximité en 2021.
14. Commission des finances : remplacement d'un membre.
15. Création de deux postes de salarié(e) à tâche intellectuelle pour les besoins de la bibliothèque municipale (tâches partielles).
16. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
17. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

**Séance à huis clos:**

1. Nomination d'un rédacteur.
2. Promotion d'une fonctionnaire.
3. ERMG :
  - a) Classement de deux salariées à tâche intellectuelle.
  - b) Démission d'une employée communale.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2022 en présence de la secrétaire communale.

**Grevenmacher, le 2 février 2022**

**La secrétaire communale,**

  
**Carine Majerus**



**Le bourgmestre,**

  
**Léon Gloden**